

FORMULAIRE 64

Avis de l'échec de la médiation  
(Règle 105(20))

*(Intitulé Formulaire 1)*

Avis est donné que dans l'affaire de la médiation de \_\_\_\_\_, failli, qui a été tenue le \_\_\_\_\_, il y a eu échec de la médiation parce que les parties ne sont pas parvenues à une entente.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Médiateur